

Proposition de Loi : Rétablissement du pouvoir d'achat des Français

Intervention de M. Patrick Hetzel,

Rapporteur

Jeudi 20 juin 2019 à 9h30

Madame/Monsieur le président,
Monsieur le rapporteur général,
Mes chers collègues,

Nous nous retrouvons pour la deuxième fois dans cet hémicycle pour discuter de la proposition de loi du groupe Les Républicains visant à rétablir le pouvoir d'achat des Français.

Avec le souci de cohérence qui la caractérise, la majorité a en effet décidé le 4 avril dernier d'adopter une motion de renvoi en commission, peu avant de la supprimer de notre Règlement parce qu'elle considérait qu'elle était détournée de son objet. Elle a en effet été détournée de son objet par la majorité, qui en a déjà, en deux ans, adopté quatre de plus que sous l'intégralité de la législature précédente. La motion de renvoi va être supprimée, nous lui faisons confiance pour trouver d'autres subterfuges pour refuser la discussion des propositions des oppositions.

Le vote du 4 avril n'avait en effet d'autre but que d'empêcher la discussion des articles de la proposition de loi. Aucun des arguments évoqués pendant la discussion générale ou la défense de la motion n'était dirigé contre le travail de la commission, mais contre la proposition de loi elle-même. La majorité de l'hémicycle était en parfaite harmonie avec celle de la commission qui avait rejeté la proposition de loi la semaine précédente. Le renvoi en commission n'avait donc aucun sens. Comme elle l'a montré en commission la semaine dernière, la majorité n'avait aucunement l'intention de faire preuve d'ouverture d'esprit et de revenir sur son rejet de la proposition de loi.

La majorité a voulu que le texte retourne en commission, nous l'avons prise au mot. Le groupe LR a de nouveau inscrit la proposition de loi à l'ordre du jour et, comme le prévoit l'article 91 du Règlement, la commission s'est réunie de nouveau et nous reprenons en séance le débat là où il avait été suspendu par le vote de la motion. Cette fois, la majorité n'échappera pas à la discussion de chacun des articles de la proposition de loi et devra assumer ses positions.

Nous avons décidé de reprendre la discussion de ce texte parce que les arguments invoqués par la majorité en avril, selon lesquels il n'y aurait plus de problème de pouvoir d'achat et nos mesures ne seraient pas financées, ne nous ont pas convaincus.

Nous ne considérons pas que les problèmes de pouvoir d'achat des Français aient été réglés, quand bien même certains indicateurs statistiques indiqueraient une amélioration ces derniers mois.

Rappelons d'une part que le début de l'année 2018 s'était traduit, notamment du fait des mesures fiscales et sociales du gouvernement, par une baisse du pouvoir d'achat des ménages (-0,7 % au premier trimestre). Heureusement que la tendance ne se poursuit pas !

D'autre part, la hausse statistique du pouvoir d'achat sur les derniers mois, outre qu'elle ne correspond pas au ressenti de nos compatriotes, est très inégalement répartie. Les mesures sociales et fiscales prises par le Gouvernement depuis l'automne pour corriger partiellement ses errements du début du quinquennat ont surtout bénéficié aux salariés du privé. Les inactifs en général et les retraités en particulier en ont été largement exclus.

Enfin, le pouvoir d'achat des classes moyennes et modestes va de nouveau être affecté par la remontée des prix des carburants et la forte hausse des tarifs réglementés de l'électricité depuis le 1^{er} juin. Le gouvernement aurait tort de rester indifférent à ces hausses, alors que la hausse des prix de l'énergie a été l'élément déclencheur du mouvement des « gilets jaunes ».

La fin du grand débat national et les conclusions qui en ont été tirées par le Président de la République ont montré que la question du pouvoir d'achat restait au cœur des préoccupations de nos concitoyens et que la majorité ne pouvait faire autrement que de le reconnaître.

Elle s'est d'ailleurs pour partie inspirée des propositions figurant dans cette proposition de loi des Républicains.

Le Président de la République a en effet annoncé :

- une baisse de l'impôt sur le revenu pour 5 milliards d'euros ;
- le renoncement à la désindexation des pensions inférieures à 2 000 euros pour 2020 ;
- la décision de porter à 1 000 euros la pension minimale pour les carrières complètes dans le privé ;
- le reconduction de la prime exceptionnelle défiscalisée et désocialisée.

Nous avons proposé une diminution des taux applicables aux deux premières tranches de l'impôt sur le revenu, la majorité se rallie à l'idée d'une baisse d'impôt sur les deux premières tranches. Nous avons proposé la ré-indexation des pensions pour 2019 et le renoncement à la désindexation pour 2020, la majorité reconnaît que son intention de maintenir la désindexation une deuxième année consécutive n'était pas tenable.

Une fois de plus, le Gouvernement et sa majorité restent fidèles à leurs principes : ne pas écouter les problèmes soulevés par l'opposition ; puis balayer d'un revers de main les solutions qu'elle propose ; se rendre ensuite compte que ces solutions n'étaient pas si mauvaises ; revenir enfin vigoureusement sur leur position en oubliant qu'ils défendaient l'exact contraire quelques mois plus tôt, mais en s'arrêtant au milieu du gué, sans doute pour se ménager le plaisir d'une nouvelle volte-face. Les revirements annoncés font suite à ceux que nous avons déjà pu observer sur la hausse de la CSG, la hausse de la fiscalité énergétique et l'exonération sociale et fiscale des heures supplémentaires.

En renonçant à la désindexation des pensions inférieures à 2 000 euros, le gouvernement reconnaît partiellement l'injustice dont les retraités avaient fait l'objet, mais il crée un effet de seuil générateur de nouvelles injustices. Comment considérer qu'un retraité touchant une pension de 2 000 euros est tellement plus riche qu'un retraité touchant 1 995 euros que sa pension ne devrait pas être revalorisée de la même manière ?

La majorité n'a par ailleurs toujours pas prévu d'annuler la hausse du taux de la contribution sociale généralisée (CSG) sur les pensions de retraite et d'invalidité pour la totalité des titulaires ayant subi le passage au taux de 8,3 % en 2018.

Pour ce qui concerne l'impôt sur le revenu, nous assumons de proposer une baisse du taux de l'impôt sur le revenu qui profite à l'ensemble des contribuables de cet impôt et en particulier à ceux qui ont subi de plein fouet les augmentations de ces dernières années. Si vous souhaitiez limiter cette augmentation, vous auriez pu proposer des amendements pour discuter des modalités de la baisse d'impôt et de son ciblage. Vous ne l'avez pas fait. Le débat ne se fait pas seulement entre le Gouvernement et sa majorité. Il doit se faire au sein des assemblées, faute de quoi nous risquerions de dévoyer l'esprit de nos institutions. C'est pourquoi j'ai proposé en commission un amendement de repli tendant à traduire en actes l'engagement du Président de la République de baisser l'impôt sur le revenu de 5 milliards d'euros, rappelé par le Premier ministre dans son discours de politique générale. La majorité, qui n'a pas été avare d'applaudissements pour le discours du Premier ministre, n'en a pas moins unanimement refusé la main que nous lui avons tendue, en rejetant l'amendement que j'avais déposé pour concrétiser ses annonces. C'est une marque de sectarisme que je regrette profondément.

Nous assumons également d'augmenter le plafond de l'avantage du quotient familial. Ce n'est d'ailleurs pas un avantage, mais une modalité de calcul de l'impôt. Nous revenons sur une baisse injuste de ce plafond. Nous le répétons : le quotient familial est un instrument de redistribution de la politique

familiale, donc un instrument de redistribution horizontale. Il est intrinsèquement lié au calcul de l'impôt. Il est un paramètre destiné à compenser le barème progressif applicable à la totalité des revenus du foyer. Des revenus égaux ne font pas vivre le même nombre de personnes selon la composition du foyer. Il est donc normal d'introduire un élément de distribution horizontale à ce stade du calcul de l'impôt pour prendre en compte la composition du foyer. Nous ne faisons que revenir à la situation antérieure à 2012.

J'en viens à l'argument selon lequel les propositions des Républicains ne seraient pas financées. Il fait fi de tout le travail exposé depuis des mois et rappelé par le président Woerth lors de l'examen de la proposition de loi au mois d'avril. Mais il laisse surtout dubitatif à la lumière des financements proposés par le gouvernement pour les 17 milliards d'euros de dépenses supplémentaires décidées depuis le mois de décembre.

Sur les 10 milliards d'euros des mesures votées à la fin de l'année 2018 (annulation de la hausse des taxes sur le carburant, défiscalisation et désocialisation partielle des heures supplémentaires, annulation de la hausse de la contribution sociale généralisée pour une partie des retraités), moins d'un tiers sont pour l'heure financés par un resserrement de la dépense fiscale sur les plus-values de cession intragroupe (0,2 milliard d'euros) et, sous réserve de l'adoption définitive du projet de loi, la mise en place d'une taxation de certains services numériques (gain attendu de 0,4 milliard d'euros) et la révision de la trajectoire de baisse du taux de l'impôt sur les sociétés (1,67 milliard d'euros).

Les économies en gestion de 1,5 milliard d'euros annoncées pour porter les financements à 4 milliards d'euros (sur 10) restent pour l'instant aussi virtuelles que mystérieuses.

Les mesures supplémentaires annoncées par le Président de la République à la suite du grand débat national ne font quant à elles l'objet pour l'instant d'aucun financement précis. Le gouvernement évoque pêle-mêle :

- des économies sur la dépense publique, nettement moins documentées que celles des Républicains ;
- la révision de certaines niches fiscales, sans précisions ;
- une évolution – non précisée – de la durée du travail, ce qui rejoint nos propositions sur la nécessité d'augmenter la quantité d'heures travaillées ;
- des suppressions d'organismes publics inutiles, là encore non précisés.

Les critiques de la majorité sur le financement de nos mesures sont donc particulièrement malvenues.

Mes chers collègues, pour finir, je confirme l'invitation que le Président Woerth vous a adressée la dernière fois : vous n'êtes pas obligés d'être d'accord avec toutes ces mesures, mais nous serons heureux de voter avec vous celles que vous accepterez.